

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

OBJET :

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Date de la convocation : le 4 avril 2019

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p><i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 26</i> <i>Votants : 33</i></p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Patrick FALCON (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN; Nathalie HENNER à Cédric MOREL ; Céline BOURSIER à Bertrand PICHON-MARTIN ; Gérard ARBOR à Brigitte BIENASSIS ; Martine MACHON à Patrick FALCON ; Evelyne LABRUDE à Jean-Paul CLARET ; Bruno GUIOL à Elisabeth SAUVAGEON</p>
--	---

- ✓ **Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Jean-Michel FERTIER**
- ✓ **Validation CR conseil communautaire du 19.03.2019 – 1 Abstention (Olivier RICARD)**

1. ADMINISTRATION GENERALE – Denis SEJOURNE

1.1 Maison du Parc de Chartreuse et de l'Office de Tourisme Intercommunal – Choix Architecte

Suite au concours d'architecte concernant la Maison du Parc naturel régional de Chartreuse et de l'Office de Tourisme Intercommunal, le jury s'est réuni le 18 mars dernier pour analyse des trois projets retenus. Le jury propose de retenir l'entreprise CR&ON, dont le projet respecte le mieux le cahier des charges .

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (33 POUR)

- **VALIDE** le choix de l'Entreprise CR&ON
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif au marché

1.2 Réalisation de la tranche 3 du Pôle tertiaire – Choix Maître d'œuvre

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour, la Commission d'Appel d'Offres n'ayant pu se réunir dans les délais.

2. FINANCES – Gilles PERIER-MUZET

2.1 Vote du Compte Administratif du Budget Principal 2018

CONSIDERANT la fin de l'exercice 2018, le Conseil Communautaire est amené à approuver le Compte Administratif de l'exercice du Président,

CONSIDERANT l'article L.2121-14 du CGCT, le Président s'est retiré au moment du vote.

Le compte administratif 2018 du budget général se solde par :

- un excédent de fonctionnement de **172 568.64€** correspondant 7 848 647.68€ de recettes réalisées pour 7 676 079.04€ de dépenses réalisées ;
- un déficit d'investissement de **279 607.35€** correspondant à 2 266 120.43€ de recettes réalisées pour 2 545 727.78€ de dépenses réalisées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le Conseil Communautaire, à la MAJORITE (1 Abstention Pierre BAFFERT).

- **ADOpte** le Compte Administratif 2018 du budget général et arrête les comptes de l'exercice.

2.2 Crédits de report au budget primitif du budget principal (restes à réaliser 2018) de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse

Les crédits de report sont respectivement en dépenses de **535 506.60€** et en recettes de **918 753.68€**.

Com. Communes Cœur de Chartreuse - 38 - BUDGET PRINCIPAL CC COEUR DE CHARTREUSE	CA	2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 535 506,60	L 918 753,68
13	Subventions d'investissement	0,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	62 850,00	0,00
65	ZONE NORDIQUE	39 104,27	58 899,00
75	PLAN PASTORAL TERRITORIAL 2016	974,00	69 536,00
81	SENTIERS	7 648,00	2 500,00
958	TRAVAUX BATIMENTS	12 220,40	
959	MATERIELS	14 636,52	3 656,00
965	CHAMP PERROUD	0,00	43 000,00
967	AIGUENOIRE	0,00	291 085,48
970	REHABILITATION ATELIERS CCCC	1 245,82	19 610,20
971	URBANISME	273 092,00	214 687,00
974	TRAVAUX PARKING SITE NORDIQUE	34 288,59	98 000,00
975	MOBILITE	10 000,00	20 280,00
976	PLATEFORME BOIS ST THIBAUD	1 500,00	
979	DIVERS TRAVAUX	6 080,00	40 000,00
980	ENERGIE	6 000,00	12 500,00
982	OFFICE DE TOURISME INTERCO	65 867,00	25 000,00

Ce point n'a pas fait l'objet d'une délibération.

2.3 Vote du Compte de gestion 2018 du Budget Principal

CONSIDERANT l'exactitude entre le Compte Administratif 2018 et le Compte de Gestion 2018 fourni par le comptable du Trésor,

CONSIDERANT le vote par le Conseil Communautaire à la majorité du Compte Administratif 2018 du budget principal, le Conseil est amené à approuver et arrêter les comptes de l'exercice 2018,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITÉ

- **DECLARE** conforme le compte de gestion avec le compte Administratif 2018 et arrête les comptes de l'exercice.

2.4 Affectation de résultats 2018 Budget Général

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler qu'il présente :

REALISATIONS DE L'EXERCICE		DEPENSES	RECETTES	
SECTION FONCTIONNEMENT		7 676 079,04 €	7 848 647,68 €	172 568,64 €
SECTION INVESTISSEMENT		2 545 727,78 €	2 266 120,43 €	-279 607,35 €
REPORTS	Report en section de fonctionnement 002	0,00 €	653 906,07 €	653 906,07 €
	report en section d'investissement	259 589,11 €	0,00 €	-259 589,11 €
TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)		10 481 395,93 €	10 768 674,18 €	287 278,25 €
RESTES A REALISER		535 506,60 €	918 753,68 €	383 247,08 €
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	7 676 079,04 €	8 502 553,75 €	826 474,71 €
	SECTION INVESTISSEMENT	3 340 823,49 €	3 184 874,11 €	-155 949,38 €
TOTAL CUMULE		11 016 902,53 €	11 687 427,86 €	670 525,33 €
EXCEDENT			670 525,33 €	

	CC CŒUR DE CHARTREUSE	RESULTAT DE L'EXERCICE	BUDGET GENERAL	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	REPORT	2017	2018	2018	
	RESULTAT				
				Dépenses	
INVEST	-259 589,11 €	- 279 607,35 €	535 506,60 €	383 247,08 €	-155 949,38 €
			918 753,68 €		
FONCT	653 906,07 €	172 568,64 €	Recettes		826 474,71 €

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) .

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

Articles		
1068-RI	affectation investissement	155 949,38 €
0 01-DI	reprise résultat inv	-539 196,46 €
0 02-RF	reprise fonctionnement	670 525,33 €

L'affectation de ces résultats sera reprise sur le budget général 2019.

2.5 Vote du Taux des quatre taxes

CONSIDERANT la réglementation du vote du taux des quatre taxes directes locales dont les dispositions sont codifiées aux articles 1636 B sexies et septies, 1639 A et du Code Général des Impôts,

CONSIDERANT la décision de la commission finances de ne pas augmenter les taux d'imposition TH, TFB, TFNB et la CFE.

CONSIDERANT les débats échangés en séance,

Le Conseil Communautaire après avoir voté individuellement chaque taux, à l'UNANIMITÉ :

- **ADOpte** les taux suivants :

Libellé	Taux 2018	Taux proposés pour 2019 (%)
Taxe d'habitation	2.27%	2.27%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2.79%	2.79%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	5.48%	5.48%
Cotisation foncière des entreprises	27.30%	27.30%

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2.6 Vote du taux de TEOM 2019

CONSIDERANT la réglementation du vote du taux de TEOM dont les dispositions sont codifiées aux articles 1636B sexies et 1609 quater, du Code Général des Impôts,

CONSIDERANT la décision de la commission déchets de proposer un taux de TEOM de 10.60% identique à l'année 2018.

CONSIDERANT les débats échangés en séance,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ:

- **ADOpte** un taux de TEOM de 10.60%.

2.7 Provision pour risques

Il est proposé au Conseil communautaire, comme l'année 2018, d'accepter la constitution d'une provision pour risques de 30 000€, concernant l'EPIC Cœur de Chartreuse pour l'année 2019.

Cette provision est instituée en cas de cessation de paiement de l'EPIC Cœur de Chartreuse et de demande de la Chambre Régionale des comptes de se substituer à l'établissement défaillant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ (7 Abstentions - Myriam CATTANEO, Cédric MOREL, Nathalie HENNER, Christel COLLOMB, Pierre BAFFERT, Suzy REY, François LE GOUIC)

- **ACCEPTe** la constitution d'une provision pour risques de 30 000 €, concernant l'EPIC Cœur de Chartreuse.

Les crédits nécessaires à la constitution de cette provision seront inscrits au BP 2019, article 6815 «dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant ».

2.8 Budget Primitif 2019 du Budget Général

VU le vote du compte administratif 2018, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2018,

VU la proposition de la commission finances,

VU les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le conseil communautaire à la MAJORITÉ (6 Contre – Cédric VIAL, Myriam CATTANEO, Cédric MOREL, Nathalie HENNER, Christel COLLOMB, Pierre BAFFERT)

- **VOTE** le budget chapitre par chapitre,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2019 du budget Général.

2.9 Vote du Compte Administratif 2018 du budget annexe ZI/ZA

CONSIDERANT la fin de l'exercice 2018, le Conseil Communautaire est amené à approuver le Compte Administratif de l'exercice du Président,

CONSIDERANT l'article L.2121-14 du CGCT, le Président s'est retiré au moment du vote.

Le compte administratif 2018 du budget annexe ZI et ZA se solde par :

- un équilibre de la section de fonctionnement correspondant **140 573.82€** de recettes réalisées pour **140 573.82€** de dépenses réalisées ;
- un excédent d'investissement de **2 155.97€** correspondant à **119 198.44€** de recettes réalisées pour de **117 042.47€** dépenses réalisées

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITÉ

- **ADOpte** le Compte Administratif 2018 du budget annexe ZI et ZA et arrête les comptes de l'exercice.

2.10 Vote du Compte de gestion 2018 du budget annexe ZI/ZA

CONSIDERANT l'exactitude entre le Compte Administratif 2018 et le Compte de Gestion 2018 fourni par le comptable du Trésor,

CONSIDERANT le vote par le Conseil Communautaire à l'unanimité du Compte Administratif 2018 du budget annexe ZI et ZA, le Conseil est amené à approuver et arrêter les comptes de l'exercice 2018,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITÉ

- **DECLARE** conforme le compte de gestion avec le compte Administratif 2018 du budget annexe ZI et ZA et arrête les comptes de l'exercice.

2.11 Affectation de résultats 2018 du budget annexe ZI/ZA

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler qu'il présente :

	REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	
	SECTION FONCTIONNEMENT	140 573,82 €	140 573,82 €	0,00 €
	SECTION INVESTISSEMENT	117 042,47 €	119 198,44 €	2 155,97 €
REPORTS	Report en section de fonctionnement 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	report en section d'investissement	67 045,91 €	0,00 €	-67 045,91 €
	TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)	324 662,20 €	259 772,26 €	-64 889,94 €
	RESTES A REALISER	0,00 €	0,00 €	
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	140 573,82 €	140 573,82 €	0,00 €
	SECTION INVESTISSEMENT	184 088,38 €	119 198,44 €	-64 889,94 €
	TOTAL CUMULE	324 662,20 €	259 772,26 €	-64 889,94 €
	DEFICIT			-64 889,94 €

	CC CŒUR DE CHARTREUSE	RESULTAT DE L'EXERCICE	BUDGET ANNEXE ZI/ZA	SOLDE DES	CHIFFRES A
	REPORT	RESULTAT DE	RESTES A	RESTES A	PRENDRE EN
	RESULTAT	L'EXERCICE	REALISER	REALISER	COMPTE POUR
	2017	2018	2018		L'AFFECTATION
					DE RESULTAT
			Dépenses		
INVEST	-67 045,91 €	2 155,97 €	0,00 €	- €	-64 889,94 €
			0,00 €		
FONCT	0,00 €	0,00 €	Recettes		- €
			- €		

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-RI	affectation investissement	- €
0 01-DI	reprise résultat inv	-64 889,94 €
0 02-RF	reprise fonctionnement	- €

L'affectation de ces résultats sera reprise sur le budget annexe ZI et ZA 2019.

2.12 Budget Primitif 2019 du Budget annexe ZI/ZA

VU le vote du compte administratif 2018, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2018,

VU la proposition de la commission finances,

VU les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le conseil communautaire à la MAJORITE (2 Contre – Cédric VIAL, Myriam CATTANEO ; 2 Abstentions - Pierre BAFERT, Christel COLLOMB)

- **VOTE** le budget chapitre par chapitre,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2019 du budget annexe ZI/ZA.

2.13 Vote du Compte administratif 2018 du budget annexe Immeuble de bureaux

CONSIDERANT la fin de l'exercice 2018, le Conseil Communautaire est amené à approuver le Compte Administratif de l'exercice du Président,

CONSIDERANT l'article L.2121-14 du CGCT, le Président s'est retiré au moment du vote.

Le compte administratif 2018 du budget annexe Immeuble de Bureaux se solde par :

- un excédent de fonctionnement de **32 518.40€** correspondant 111 083.06€ de recettes réalisées pour 78 564.66€ de dépenses réalisées ;
- un excédent d'investissement de **5 900.41€** correspondant à 61 574.00€ de recettes réalisées pour 55 673.59€ de dépenses réalisées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE.

ADOpte le Compte Administratif 2018 du budget annexe Immeuble de Bureaux et arrête les comptes de l'exercice

2.14 Vote du Compte de gestion 2018 du budget annexe Immeuble de bureaux

CONSIDERANT l'exactitude entre le Compte Administratif 2018 et le Compte de Gestion 2018 fourni par le comptable du Trésor,

CONSIDERANT le vote par le Conseil Communautaire à l'unanimité du Compte Administratif 2018 du budget annexe Immeuble de Bureaux, le Conseil est amené à approuver et arrêter les comptes de l'exercice 2018,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE.

- **DECLARE** conforme le compte de gestion avec le compte Administratif 2018 du budget annexe Immeuble de Bureaux et arrête les comptes de l'exercice.

2.15 Affectation de résultats 2018 du budget annexe Immeuble de bureaux

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler qu'il présente :

REALISATIONS DE L'EXERCICE		DEPENSES	RECETTES	
SECTION FONCTIONNEMENT		78 564,66 €	111 083,06 €	32 518,40 €
SECTION INVESTISSEMENT		55 673,59 €	61 574,00 €	5 900,41 €
REPORTS	Report en section de fonctionnement 002	32 518,40 €		-32 518,40 €
	report en section d'investissement		61 107,91 €	61 107,91 €
TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)		0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESTES A REALISER		67 008,32 €		-67 008,32 €
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	111 083,06 €	111 083,06 €	0,00 €
	SECTION INVESTISSEMENT	55 673,59 €	122 681,91 €	67 008,32 €
TOTAL CUMULE		166 756,65 €	233 764,97 €	67 008,32 €
EXCEDENT			67 008,32 €	

	CC CŒUR DE CHARTREUSE	BUDGET ANNEXE IMM DE BUREAUX			CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	REPORT RESULTAT 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	
			Dépenses		
INVEST	61 107,91 €	5 900,41 €	67 008,32 €	- 67 008,32 €	- €
			Recettes		
FONCT	-32 518,40 €	32 518,40 €			0,00 €

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) .

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-RI	affectation investissement	- €
0 01-RI	reprise résultat inv	67 008,32
0 02-DF	reprise fonctionnement	- €

L'affectation de ces résultats sera reprise sur le budget annexe Immeuble de Bureaux 2019.

2.16 Budget Primitif 2019 du budget annexe Immeuble de Bureaux

VU le vote du compte administratif 2018, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2018,

VU la proposition de la commission finances,

VU les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le conseil communautaire à la MAJORITE (4 Contre C. VIAL, M. CATTANEO, C. MOREL et N. HENNER et 4 Abstentions P. BAFFERT, C. COLLOMB, B. PICHON-MARTIN, C. BOURSIER)

- **VOTE** le budget chapitre par chapitre,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2019 du budget annexe Immeuble de Bureaux.

2.17 Vote du compte administratif du budget annexe Station-service

CONSIDERANT la fin de l'exercice 2018, le Conseil Communautaire est amené à approuver le Compte Administratif de l'exercice du Président,

CONSIDERANT l'article L.2121-14 du CGCT, le Président s'est retiré au moment du vote.

Le compte administratif 2018 du budget annexe Station-service se solde par :

- un excédent d'exploitation de **28 451.02€** correspondant 842 021.97€ de recettes réalisées pour 813 570.95€ de dépenses réalisées ;
- un déficit d'investissement de **5 689.56€** correspondant à 13 372.00€ de recettes réalisées pour 19 061.56€ de dépenses réalisées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le Conseil Communautaire à la MAJORITE (2 Abstentions P. BAFFERT et C. COLLOMB)

- **ADOpte** le Compte Administratif 2018 du budget annexe Station-service et arrête les comptes de l'exercice.

2.18 Vote du Compte de gestion 2018 du budget annexe Station-service

CONSIDERANT l'exactitude entre le Compte Administratif 2018 et le Compte de Gestion 2018 fourni par le comptable du Trésor,

CONSIDERANT le vote par le Conseil Communautaire à l'unanimité du Compte Administratif 2018 du budget annexe Station-service, le Conseil est amené à approuver et arrêter les comptes de l'exercice 2018,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

- **DECLARE** conforme le compte de gestion avec le compte Administratif 2018 du budget annexe station-service et arrête les comptes de l'exercice.

2.19 Affectation de résultats 2018 du budget annexe Station-service

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler qu'il présente :

REALISATIONS DE L'EXERCICE		DEPENSES	RECETTES	
SECTION EXPLOITATION		813 570,95 €	842 021,97 €	28 451,02 €
SECTION INVESTISSEMENT		19 061,56 €	13 372,00 €	-5 689,56 €
REPORTS	Report en section d'exploitation 002	0,00 €	91 572,34 €	
	report en section d'investissement	0,00 €	3 136,79 €	
TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)		832 632,51 €	950 103,10 €	117 470,59 €
RESTES A REALISER		0,00 €	0,00 €	
RESULTAT	SECTION EXPLOITATION	813 570,95 €	933 594,31 €	120 023,36 €
	SECTION INVESTISSEMENT	19 061,56 €	16 508,79 €	-2 552,77 €
TOTAL CUMULE		832 632,51 €	950 103,10 €	
EXCEDENT			117 470,59 €	

	CC CŒUR DE CHARTREUSE	RESULTAT DE L'EXERCICE	BUDGET STATION SERVICE	SOLDE DES	CHIFFRES A
	REPORT	L'EXERCICE	RESTES A	RESTES A	PRENDRE EN
	RESULTAT	2018	REALISER	REALISER	COMPTE POUR
	2017		2018		L'AFFECTATION
					DE RESULTAT
			Dépenses		
INVESTISSEMENT	3 136,79 €	-5 689,56 €	0,00 €	- €	-2 552,77 €
EXPLOITATION	91 572,34 €	28 451,02 €	Recettes		120 023,36 €

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) .

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-RI	affectation investissement	2 552,77 €
0 01-DI	reprise résultat inv	-2 552,77 €
0 02-RF	reprise exploitation	117 470,59 €

L'affectation de ces résultats sera reprise sur le budget annexe station-service 2019.

2.20 Budget Primitif 2019 du budget annexe Station-service

VU le vote du compte administratif 2018, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat d'exploitation et d'investissement 2018,

VU la proposition de la commission finances,

VU les vues d'ensemble prévisionnelles des sections d'exploitation et d'investissement,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le conseil communautaire à la MAJORITE (2 Abstentions Pierre BAFERT et Christel COLLOMB)

- **VOTE** le budget chapitre par chapitre,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2019 du budget annexe STATION-SERVICE.

2.21 Vote du compte administratif 2018 du budget annexe SPANC

CONSIDERANT la fin de l'exercice 2018, le Conseil Communautaire est amené à approuver le Compte Administratif de l'exercice du Président,

CONSIDERANT l'article L.2121-14 du CGCT, le Président s'est retiré au moment du vote.

Le compte administratif 2018 du budget annexe SPANC se solde par :

- un excédent d'exploitation de **14 804.00€** correspondant 128 928.50€ de recettes réalisées pour 114 124.50 € de dépenses réalisées ;
- un déficit d'investissement de **12 241.80€** correspondant à 149.58€ de recette réalisée pour 12 391.38€ de dépense réalisée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

- **ADOPTER** le Compte Administratif 2018 du budget annexe SPANC et arrête les comptes de l'exercice.

2.22 Vote du compte de gestion 2018 du budget annexe SPANC

CONSIDERANT l'exactitude entre le Compte Administratif 2018 et le Compte de Gestion 2018 fourni par le comptable du Trésor,

CONSIDERANT le vote par le Conseil Communautaire à l'unanimité du Compte Administratif 2018 du budget annexe SPANC, le Conseil est amené à approuver et arrêter les comptes de l'exercice 2018,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

- **DECLARE** conforme le compte de gestion avec le compte Administratif 2018 du budget annexe SPANC et arrête les comptes de l'exercice.

2.23 Affectation de résultats 2018 du budget annexe SPANC

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler qu'il présente :

	REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	
	SECTION D'EXPLOITATION	114 124,50 €	128 928,50 €	14 804,00 €
	SECTION INVESTISSEMENT	12 391,38 €	149,58 €	-12 241,80 €
REPORTS	Report en section d'exploitation 002	0,00 €	25 240,98 €	25 240,98 €
	report en section d'investissement	0,00 €	20 877,99 €	20 877,99 €
	TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)	126 515,88 €	175 197,05 €	48 681,17 €
	RESTES A REALISER	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	114 124,50 €	154 169,48 €	40 044,98 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	12 391,38 €	21 027,57 €	8 636,19 €
	TOTAL CUMULE	126 515,88 €	175 197,05 €	48 681,17 €
	EXCEDENT		48 681,17 €	

	CC CŒUR DE CHARTREUSE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	BUDGET SPANC	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	REPORT 2017		RESTES A REALISER 2018	RESTES A REALISER	
			Dépenses		
INVESTISSEMENT	20 877,99 €	-12 241,80 €	- €	- €	8 636,19 €
EXPLOITATION	25 240,98 €	14 804,00 €	Recettes		40 044,98 €

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) .

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-RI	affectation investissement	
0 01-RI	reprise résultat inv	8 636,19 €
0 02-RF	reprise exploitation	40 044,98 €

L'affectation de ces résultats sera reprise sur le budget annexe SPANC 2019.

2.24 Budget primitif 2019 du budget annexe SPANC

VU le vote du compte administratif 2018, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat d'exploitation et d'investissement 2018,

VU la proposition de la commission finances,

VU les vues d'ensemble prévisionnelles des sections d'exploitation et d'investissement,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le conseil communautaire à l'UNANIMITE :

- **VOTE** le budget chapitre par chapitre,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2019 du budget annexe SPANC.

2.25 Vote du Compte Administratif 2018 du budget annexe Coopérative laitière

CONSIDERANT la fin de l'exercice 2018, le Conseil Communautaire est amené à approuver le Compte Administratif de l'exercice du Président,

CONSIDERANT l'article L.2121-14 du CGCT, le Président s'est retiré au moment du vote.

Le compte administratif 2018 du budget annexe Coopérative laitière se solde par :

- un excédent de fonctionnement de **16 147.46€** correspondant 26 000.00€ de recette réalisée pour 9 852.54€ de dépense réalisée ;
- un excédent d'investissement de **187 851.39€** correspondant à 942 321.27€ de recettes réalisées pour 754 469.88€ de dépenses réalisées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

- **ADOpte** le Compte Administratif 2018 du budget annexe Coopérative laitière et arrête les comptes de l'exercice.

2.26 Vote du compte de gestion du budget annexe Coopérative laitière

CONSIDERANT l'exactitude entre le Compte Administratif 2018 et le Compte de Gestion 2018 fourni par le comptable du Trésor,

CONSIDERANT le vote par le Conseil Communautaire à l'unanimité du Compte Administratif 2018 du budget annexe Coopérative laitière, le Conseil est amené à approuver et arrêter les comptes de l'exercice 2018,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

- **DECLARE** conforme le compte de gestion avec le compte Administratif 2018 du budget annexe Coopérative laitière et arrête les comptes de l'exercice.

2.27 Affectation de résultats 2018 du budget annexe Coopérative laitière

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler qu'il présente :

REALISATIONS DE L'EXERCICE		DEPENSES	RECETTES	
SECTION FONCTIONNEMENT		9 852,54 €	26 000,00 €	16 147,46 €
SECTION INVESTISSEMENT		754 469,88 €	942 321,27 €	187 851,39 €
REPORTS	Report en section de fonctionnement 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	report en section d'investissement	188 465,86 €	0,00 €	-188 465,86 €
TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)		952 788,28 €	968 321,27 €	15 532,99 €
RESTES A REALISER		12 000,00 €	25 000,00 €	13 000,00 €
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	9 852,54 €	26 000,00 €	16 147,46 €
	SECTION INVESTISSEMENT	954 935,74 €	967 321,27 €	12 385,53 €
TOTAL CUMULE		964 788,28 €	993 321,27 €	28 532,99 €
EXCEDENT			28 532,99 €	

	CC CŒUR DE CHARTREUSE		BUDGET ANNEXE COOPERATIVE		
	REPORT	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	RESULTAT	L'EXERCICE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2017	2018	2018	REALISER	COMPTE POUR
					L'AFFECTATION
					DE RESULTAT
			Dépenses		
INVEST	-188 465,86 €	187 851,39 €	12 000,00 €	13 000,00 €	12 385,53 €
			Recettes		
FONCT	0,00 €	16 147,46 €	25 000,00 €		16 147,46 €

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) .

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-RI	affectation investissement	- €
0 01-DI	reprise résultat inv	-614,47 €
0 02-RF	reprise fonctionnement	16 147,46 €

L'affectation de ces résultats sera reprise sur le budget annexe Coopérative laitière 2019.

2.28 Budget Primitif 2019 du budget annexe Coopérative laitière

VU le vote du compte administratif 2018, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2018,

VU la proposition de la commission finances,

VU les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le conseil communautaire à l'UNANIMITE :

- **VOTE** le budget chapitre par chapitre,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2019 du budget annexe Coopérative laitière.

2.29 Vote du compte administratif 2018 du budget annexe Cottavoz

CONSIDERANT la fin de l'exercice 2018, le Conseil Communautaire est amené à approuver le Compte Administratif de l'exercice du Président,

CONSIDERANT l'article L.2121-14 du CGCT, le Président s'est retiré au moment du vote.

Le compte administratif 2018 du budget annexe Cottavoz se solde par :

- un résultat de fonctionnement de **0€** correspondant 0€ de recette réalisée pour 0€ de dépense réalisée ;
- un déficit d'investissement de **43 273.24€** correspondant à 0€ de recettes réalisées pour 43 273.24€ de dépenses réalisées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le Conseil Communautaire, à la MAJORITE (1 Abstention P. BAFFERT):

- **ADOpte** le Compte Administratif 2018 budget annexe Cottavoz et arrête les comptes de l'exercice.

2.30 Vote du compte de gestion 2018 du budget annexe Cottavoz

CONSIDERANT l'exactitude entre le Compte Administratif 2018 et le Compte de Gestion 2018 fourni par le comptable du Trésor,

CONSIDERANT le vote par le Conseil Communautaire à l'unanimité du Compte Administratif 2018 du budget annexe Cottavoz, le Conseil est amené à approuver et arrêter les comptes de l'exercice 2018,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

- **DECLARE** conforme le compte de gestion avec le compte Administratif 2018 du budget annexe Cottavoz et arrête les comptes de l'exercice.

2.31 Affectation de résultats 2018 du budget annexe Cottavoz

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler qu'il présente :

REALISATIONS DE L'EXERCICE		DEPENSES	RECETTES	
SECTION FONCTIONNEMENT		0,00 €	0,00 €	0,00 €
SECTION INVESTISSEMENT		43 273,24 €	0,00 €	-43 273,24 €
REPORTS	Report en section de fonctionnement 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	report en section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)		43 273,24 €	0,00 €	-43 273,24 €
RESTES A REALISER		360 000,00 €	360 000,00 €	
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	SECTION INVESTISSEMENT	403 273,24 €	360 000,00 €	-43 273,24 €
TOTAL CUMULE		403 273,24 €	360 000,00 €	-43 273,24 €
DEFICIT				-43 273,24 €

	CC CŒUR DE CHARTREUSE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	BUDGET ANNEXE COTTAVOZ	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	REPORT RESULTAT 2017		RESTES A REALISER 2018		
INVEST	0,00 €	-43 273,24 €	Dépenses 360 000,00 €	- €	-43 273,24 €
FONCT	0,00 €	0,00 €	Recettes 360 000,00 €		- €

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) .

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-RI	affectation investissement	- €
0 01-DI	reprise résultat inv	-43 273,24 €
0 02-RF	reprise fonctionnement	- €

L'affectation de ces résultats sera reprise sur le budget annexe Cottavoz 2019.

2.32 Budget Primitif 2019 du budget annexe Cottavoz

VU le vote du compte administratif 2018, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2018,

VU la proposition de la commission finances,

VU les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le conseil communautaire à la MAJORITE (6 Contre – Cédric VIAL, Myriam CATTANEO, Cédric MOREL, Nathalie HENNER, Pierre BAFFERT, Christel COLLOMB):

- **VOTE** le budget chapitre par chapitre,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2019 du budget annexe Cottavoz.

2.33 Subvention 2019 – Les Passeurs d'Histoires

CONSIDÉRANT les demandes de subventions reçues par la CC Cœur de Chartreuse pour 2019 et le conseil communautaire du 19 mars 2019, une subvention a été oubliée.

Considérant la demande de subvention de l'association Les Passeurs d'Histoires, pour les spectacles déambulatoires et animations sur la Voie Sarde.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (33 POUR)

- **VALIDE** le montant de 1 540€ à l'association Passeurs d'Histoires pour l'année 2019.
- **AUTORISE** le Président à procéder au mandatement de cette somme.

3. DECHETS – Denis BLANQUET

3.1 Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets ARA

CONSIDÉRANT la consultation lancée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes aux collectivités dans le but de donner un avis sur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) – document qui sera prescriptif - avant le 21 avril 2019. A défaut de délibération avant cette date, l'avis de la CCCC sera réputé favorable,

CONSIDÉRANT que nombreuses d'entre elles, dont le syndicat Savoie Déchets auquel adhère la CCCC, ont fait part à la Région à plusieurs reprises de points problématiques pour le traitement des déchets qui pourraient avoir des répercussions sur leur fonctionnement et leur budget.

CONSIDÉRANT que ces remarques n'ont pas été prises en compte dans la dernière version du Plan

CONSIDÉRANT les échanges entre plusieurs collectivités ou syndicats en charge de la compétence « traitement »,

CONSIDÉRANT la demande de Savoie Déchets à ses collectivités adhérentes de donner un avis défavorable sur la partie traitement du PRPGD, en sollicitant un délai supplémentaire permettant de prolonger la concertation,

CONSIDÉRANT les principaux points de blocage énumérés ci-dessous :

- concernant les ISDND (Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux) : la privatisation et l'éloignement des installations de stockage des bassins de vie ainsi que l'impossibilité pour certains territoires d'avoir accès, à terme, à une ISDND pour leurs ordures ménagères même en cas de crise
- l'absence de prise en compte de la nature des déchets pour fixer les capacités des ISDND et la limitation des mouvements interdépartementaux de déchets
- les secours inter-usines de valorisation énergétique des déchets : la création de plateformes de mise en balles et la limitation des déplacements des déchets au sein de la Région en cas d'arrêt d'usines, programmés ou non
- la gestion des déchets du BTP (Bâtiment et Travaux Publics) et des DAE (Déchets d'Activités Economiques) par les producteurs
- la révision du PRPGD après décision de la Métropole de Lyon sur l'avenir de ses installations et le suivi annuel du Plan

CONSIDÉRANT le détail des points soulevés est présenté dans le document de synthèse joint en annexe, sous forme de projet de courrier co-rédigé par les principales collectivités et syndicats en charge du traitement,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à la MAJORITÉ (1 ABSTENTION C.VIAL)

- **EMET** un avis défavorable au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

4. URBANISME – Jean-Paul CLARET

4.1 Modification POS de Miribel les Échelles

RAPPELANT que la Communauté de communes Cœur de Chartreuse est compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme.

CONSIDERANT,

- Le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L123-14, L300-6 et R123-23-2 ;
- Le POS de la commune de Miribel les Echelles, approuvé par délibération le 24/06/1999 et modifié en date du 27/07/2006 ;
- L'objet du projet de Déclaration de Projet n°1 valant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols porté par la Commune de Miribel les Echelles, emportant modification du document graphique et du règlement associé du Plan d'Occupation des Sols de la commune : Il s'agit de permettre une extension et un regroupement des deux groupes scolaires de la commune (primaire et élémentaire), sur les parcelles AB155, 157 et 269, dans le centre du village, et ce pour garantir de meilleures conditions matérielles de scolarisation dans le nouvel établissement, conformément aux normes d'accès et de sécurité en vigueur.
- La décision de l'Autorité Environnementale, datée du 05 octobre 2018, après examen au cas par cas du Projet de Déclaration de projet n°1 valant mise en Compatibilité du POS de Miribel, de ne pas soumettre ce projet à évaluation environnementale
- La délibération de la commune de Miribel les Echelles, du 07/01/2019, déclarant d'intérêt général le projet d'extension du groupe scolaire de Miribel et la modification du POS en découlant
- L'enquête publique menée du 28 janvier 2019 au 12 février 2019 par la commune de Miribel les Echelles sur ce dossier
- Considérant les conclusions du commissaire enquêteur remises le 15 février 2019 à l'issue de l'enquête , donnant un avis favorable tant sur l'intérêt général du projet de regroupement et d'extension du groupe scolaire de Miribel les Echelles , que sur la modification du Plan d'Occupation des Sols de Miribel en vu de ce projet,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (33 POUR)

- **APPROUVE** le caractère d'intérêt général du projet d'extension du groupe scolaire décrit ci-dessus
- **ADOpte** la déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de Miribel les Echelles ; conformément à l'article R123-32 du code de l'urbanisme, la déclaration de projet emporte approbation des nouvelles dispositions du plan d'occupation des sols.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

5. ÉNERGIE – Brigitte BIENASSIS

5.1 Désignation d'un délégué à la Commission Consultative Paritaire pour l'énergie du SDES (Syndicat des Énergies du Département de la Savoie)

Par courrier en date du 21 mars dernier (cf. annexe), le Président du SDES (Syndicat départemental d'Énergie de la Savoie) a invité la CC Cœur de Chartreuse à délibérer pour désigner son représentant à la Commission Consultative Paritaire pour l'Énergie (CCPE).

Cette commission, créée par le SDES conformément à la loi de Transition énergétique pour la croissance verte et visant à coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, est présidée par le Président du SDES. Elle regroupe le syndicat ainsi que l'ensemble des EPCI à fiscalité propre présents sur le territoire du SDES, à raison d'au moins un délégué par EPCI.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est invitée à désigner 1 délégué.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (32 POUR) – Cédric VIAL ne prend pas part au vote

- **DESIGNE** Madame Brigitte BIENASSIS, VP à l'Énergie, pour représenter la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse à la Commission Consultative Paritaire pour l'Énergie (CCPE) du Syndicat départemental d'Énergie de la Savoie

Fin du Conseil 21 h 30.